



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 20886

Texte de la question

M. Michel Raison interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le système de nomination et d'affectation des médecins hospitaliers. En mai 2006, dans le cadre d'une modernisation du statut de praticien hospitalier, le ministre de la santé et des solidarités avait rappelé que la nomination émanerait toujours du ministère, et que lors de l'affectation, le président de la commission médicale d'établissement et le responsable du pôle médical, tous deux médecins, joueraient un rôle déterminant. Ce nouveau processus de nomination-affectation devait être évalué avec les représentants des praticiens hospitaliers et de la communauté hospitalière. Aussi, il souhaiterait connaître plus précisément l'état d'avancement de cette réforme et, le cas échéant, le bilan que le Gouvernement a pu en tirer.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20886

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)